

# DÉLIBÉRATIONS

## COMMUNE de CESSY

FOLIO 610

D\_CMC202411\_093

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

Le six novembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le trente octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

Présents : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, M. PRUDENTINO Vincent, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, Mme DELOISON Cécile, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, Mme MIRAILLET Chantal, M. COMMUNAL Jean-Paul, M. HERNIOLE Denis, Mme BURCKEL Mégane, **conseillers municipaux**.

Procurations :

M. LAROUR Pascal donne procuration à M. Jean-Noël MARIE

Mme VIPREY Serenella donne procuration Mme DE CHAIGNON Mélanie

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne procuration à Mme Evelyne TEXIER

M. GUILLAUMARD Xavier donne procuration à M. Jean-Paul COMMUNAL

Absents /Excusés : M. DAVID Laurent, Mme MAILLARD Monique, M. BONCOUR Philippe, M. TARAN Cyril, M. BRODIER Romain, Mme GIROD Célia, Mme MULLER Lauryne.

Secrétaire de séance : Madame Cécile DELOISON

FOLIO 611

**Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024 appelle des observations.

**Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité des suffrages exprimés  
Le Conseil Municipal,**

- **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre, les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy  
Le 12 novembre 2024



RC

# DÉLIBÉRATIONS

## COMMUNE de CESSY

FOLIO 612

D\_CMC202411\_094

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil : 27  
En exercice : 27  
Présents : 16  
Votants : 20

Le six novembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le trente octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

**Présents** : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, M. PRUDENTINO Vincent, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, Mme DELOISON Cécile, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, Mme MIRAILLET Chantal, M. COMMUNAL Jean-Paul, M. HERNIOLE Denis, Mme BURCKEL Mégane, **conseillers municipaux**.

**Procurations :**

M. LAROUR Pascal donne procuration à M. Jean-Noël MARIE  
Mme VIPREY Serenella donne procuration Mme DE CHAIGNON Mélanie  
Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne procuration à Mme Evelyne TEXIER  
M. GUILLAUMARD Xavier donne procuration à M. Jean-Paul COMMUNAL

**Absents /Excusés** : M. DAVID Laurent, Mme MAILLARD Monique, M. BONCOUR Philippe, M. TARAN Cyril, M. BRODIER Romain, Mme GIROD Célia, Mme MULLER Lauryne.

**Secrétaire de séance** : Madame Cécile DELOISON

**Admission en créances éteintes**

*Rapporteur : Monsieur Alexandre SCHIAVONE*

Monsieur SCHIAVONE expose que le Service de gestion comptable d'Oyonnax a récemment transmis un état des créances éteintes, n'ayant pu procéder au recouvrement des titres listés ci-dessous, suite à une procédure de surendettement et une décision d'effacement de dette.

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence	Montant	Motif de la présentation
Particulier	2018	125	456,00 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire
<b>Total</b>			<b>456.00 €</b>	

Le montant des créances éteintes s'élève à 456.00 €

Monsieur SCHIAVONE précise que l'irrecouvrabilité d'une créance éteinte résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la commune créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
Vu l'état des créances éteintes transmis par le Service de gestion comptable d'Oyonnax,

**Il est demandé au conseil municipal de :**

- **Constater** l'effacement de la dette pour irrecouvrabilité des titres listés ci-dessus ;
- **Admettre** en créances éteintes les titres listés ci-dessus pour un montant total de 456.00 € ;
- **Dire que** la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6542 ;
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

FOLIO 614

**Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité des suffrages exprimés  
Le Conseil Municipal,**

- **Constate** l'effacement de la dette pour irrécouvrabilité des titres listés ci-dessus ;
- **Admet** en créances éteintes les titres listés ci-dessus pour un montant total de 456.00 € ;
- **Dit que** la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6542 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre, les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy  
Le 12 novembre 2024



RC

# DÉLIBÉRATIONS

## COMMUNE de CESSY

FOLIO 615

D\_CMC202411\_095

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

Le six novembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le trente octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

Présents : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, M. PRUDENTINO Vincent, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, Mme DELOISON Cécile, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, Mme MIRAILLET Chantal, M. COMMUNAL Jean-Paul, M. HERNIOLE Denis, Mme BURCKEL Mégane, **conseillers municipaux**.

Procurations :

M. LAROUR Pascal donne procuration à M. Jean-Noël MARIE

Mme VIPREY Serenella donne procuration Mme DE CHAIGNON Mélanie

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne procuration à Mme Evelyne TEXIER

M. GUILLAUMARD Xavier donne procuration à M. Jean-Paul COMMUNAL

Absents /Excusés : M. DAVID Laurent, Mme MAILLARD Monique, M. BONCOUR Philippe, M. TARAN Cyril, M. BRODIER Romain, Mme GIROD Célia, Mme MULLER Lauryne.

Secrétaire de séance : Madame Cécile DELOISON

**Admission en non-valeur de produits irrécouvrables 2023**

*Rapporteur : Monsieur Alexandre SCHIAVONE*

Monsieur SCHIAVONE expose que le service de gestion comptable d'Oyonnax a transmis un état de créances irrécouvrables dont il sollicite l'allocation en non-valeur. Il s'agit de sommes dues à la commune et pour lesquelles le centre des finances publiques n'a pu procéder au recouvrement.

Le montant total de la créance s'élève à **1 342.32 €** dont la répartition est la suivante :

- 3 dossiers liés à la facturation du service « cantine-garderie » pour un montant de 1 342.32 €.

**Il est demandé au conseil municipal :**

- **D'accepter** l'admission en non-valeur des sommes détaillées ci-dessus pour un montant total de **1 342.32 €** ;
- **De dire que** cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2024 de la commune, chapitre 65 - article 6541 : créances admises en non-valeur.

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des suffrages exprimés  
le Conseil Municipal,**

- **Accepte** l'admission en non-valeur des sommes détaillées ci-dessus pour un montant total de **1 342.32 €** ;
- **Dit que** cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2024 de la commune, chapitre 65 - article 6541 : créances admises en non-valeur.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre, les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy  
Le 12 novembre 2024



*nc*

# DÉLIBÉRATIONS

## COMMUNE de CESSY

FOLIO 617

D\_CMC202411\_096

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

Le six novembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le trente octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

**Présents** : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, M. PRUDENTINO Vincent, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, Mme DELOISON Cécile, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, Mme MIRAILLET Chantal, M. COMMUNAL Jean-Paul, M. HERNIOLE Denis, Mme BURCKEL Mégane, **conseillers municipaux**.

**Procurations :**

M. LAROUR Pascal donne procuration à M. Jean-Noël MARIE

Mme VIPREY Serenella donne procuration Mme DE CHAIGNON Mélanie

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne procuration à Mme Evelyne TEXIER

M. GUILLAUMARD Xavier donne procuration à M. Jean-Paul COMMUNAL

**Absents /Excusés** : M. DAVID Laurent, Mme MAILLARD Monique, M. BONCOUR Philippe, M. TARAN Cyril, M. BRODIER Romain, Mme GIROD Célia, Mme MULLER Lauryne.

**Secrétaire de séance** : Madame Cécile DELOISON

FOLIO 618

### **Admission en non-valeur de produits irrécouvrables 2024**

*Rapporteur : Monsieur Alexandre SCHIAVONE*

Monsieur SCHIAVONE expose que le service de gestion comptable d'Oyonnax a transmis un état de créances irrécouvrables dont il sollicite l'allocation en non-valeur. Il s'agit de sommes dues à la commune et pour lesquelles le centre des finances publiques n'a pu procéder au recouvrement.

Le montant total de la créance s'élève à **1 162.80 €** dont la répartition est la suivante :

- 6 dossiers liés à la facturation du service « cantine-garderie » pour un montant de 1 162.80 €.

**Il est demandé au conseil municipal :**

- **D'accepter** l'admission en non-valeur des sommes détaillées ci-dessus pour un montant total de **1 162.80 €** ;
- **De dire** que cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2024 de la commune, chapitre 65 - article 6541 : créances admises en non-valeur.

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des suffrages exprimés  
le Conseil Municipal,**

- **Accepte** l'admission en non-valeur des sommes détaillées ci-dessus pour un montant total de **1 162.80 €** ;
- **Dit que** cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2024 de la commune, chapitre 65 - article 6541 : créances admises en non-valeur.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 12 novembre 2024



nc

# DÉLIBÉRATIONS

## COMMUNE de CESSY

FOLIO 619

D\_CMC202411\_097

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

Le six novembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le trente octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

Présents : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, M. PRUDENTINO Vincent, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, Mme DELOISON Cécile, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, Mme MIRAILLET Chantal, M. COMMUNAL Jean-Paul, M. HERNIOLE Denis, Mme BURCKEL Mégane, **conseillers municipaux**.

Procurations :

M. LAROUB Pascal donne procuration à M. Jean-Noël MARIE

Mme VIPREY Serenella donne procuration Mme DE CHAIGNON Mélanie

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne procuration à Mme Evelyne TEXIER

M. GUILLAUMARD Xavier donne procuration à M. Jean-Paul COMMUNAL

Absents /Excusés : M. DAVID Laurent, Mme MAILLARD Monique, M. BONCOUR Philippe, M. TARAN Cyril, M. BRODIER Romain, Mme GIROD Célia, Mme MULLER Lauryne.

Secrétaire de séance : Madame Cécile DELOISON

**Budget communal 2024 : décision modificative n° 2**

Rapporteur : Monsieur Alexandre SCHIAVONE

Monsieur SCHIAVONE propose au conseil municipal d'effectuer les ajustements budgétaires suivants pour l'exercice 2024 :

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**RECETTES**

	DM2	Budget total (BP+DM)
Chapitre 013 - atténuations de charges	+ 1 200.00 €	68 300.00 €
Chapitre 70 - produits des services, du domaine et ventes diverses	+ 0.00 €	796 969.69 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	+ 0.00 €	3 324 927.20 €
Chapitre 74 – dotations, subventions et participations <ul style="list-style-type: none"> <li>• 747888 Autres organismes + 16 085.00</li> <li>• 74833 État Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE) + 9 000.00</li> </ul>	+ 25 085.00 €	2 345 021.19 €
Chapitre 75 – autres produits de gestion courante	+ 0.00 €	133 271.20 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL RECETTES</b>	<b>+ 26 285.00 €</b>	<b>6 681 389.28 €</b>

## DÉPENSES

	DM2	Budget total (BP+DM)
<b>Chapitre 011 - charges à caractère général</b>	<b>+ 8 175.00 €</b>	<b>1 654 089.23 €</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 60623 Alimentation + 550.00</li> <li>• 60632 Fournitures de petit équipement + 175.00</li> <li>• 6064 Fournitures administratives - 300.00</li> <li>• 6068 Autres matières et fournitures + 1 600.00</li> <li>• 61558 Entretien et réparation autres biens mobiliers + 1 000.00</li> <li>• 6156 Maintenance + 1 650.00</li> <li>• 6184 Versements à des organismes de formation - 3 500.00</li> <li>• 6232 Fêtes et cérémonies + 500.00</li> <li>• 6248 Transports de biens et collectifs divers + 1 500.00</li> <li>• 6281 Concours divers + 2 700.00</li> <li>• 6288 Autres services extérieurs - 4 200.00</li> </ul>		
<b>Chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>- 5 500.00 €</b>	<b>3 404 352.83 €</b>
<b>Chapitre 014 - atténuations de produits</b>	<b>+ 0.00 €</b>	<b>312 421.00 €</b>
<b>Chapitre 65 – autres charges de gestion courante</b>	<b>+ 23 610.00 €</b>	<b>300 645.20 €</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 65811 Droits d'utilisation - informatique en nuage + 11 500.00</li> <li>• 65818 Autres redevances pour concession, brevets + 1 350.00</li> <li>• 65568 Contributions aux organismes de regroupement + 10 600.00</li> <li>• 65888 Charges autres + 160.00</li> </ul>		
<b>Chapitre 66 – charges financières</b>	<b>+ 0.00 €</b>	<b>160 584.68 €</b>
<b>Chapitre 67 – charges exceptionnelles</b>	<b>+ 0.00 €</b>	<b>8 350.00 €</b>
<b>Chapitre 023 - virement à la section d'investissement</b>	<b>+ 0.00 €</b>	<b>378 483.42 €</b>

<b>Chapitre 042 – opérations d’ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements)</b>	<b>+ 0.00 €</b>	<b>383 758.46 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES</b>	<b>+ 26 285.00 €</b>	<b>6 681 389.28 €</b>

Monsieur SCHIAVONE soumet au vote les ajustements budgétaires de la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré,  
à l’unanimité des suffrages exprimés  
le Conseil Municipal,

- Approuve les ajustements budgétaires de la section de fonctionnement tels que présentés

### SECTION D’INVESTISSEMENT

#### RECETTES

	<b>DM2</b>	<b>Budget total (BP +DM)</b>
<b>Chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves (FCTVA-TA)</b>	<b>+ 0.00 €</b>	<b>489 000.00 €</b>
<b>Article 1068 – affectation excédent de fonctionnement 2023</b>	<b>+ 0.00 €</b>	<b>1 574 755.83 €</b>
<b>Chapitre 13- Subventions investissement</b>	<b>+ 0.00 €</b>	<b>922 710.00 €</b>
<b>Chapitre 040- Opérations d’ordre de transfert entre sections (amortissement)</b>	<b>+ 0.00 €</b>	<b>383 758.46 €</b>
<b>Chapitre 041 – Opérations patrimoniales</b>	<b>+ 0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Chapitre 021-Virement section fonctionnement</b>	<b>+ 0.00 €</b>	<b>378 483.42 €</b>
<b>Chapitre 001 – Solde d’exécution positif reporté 2023</b>	<b>+ 0.00 €</b>	<b>3 227 325.90 €</b>
<b>Chapitre 024 – Produits de cession</b>	<b>+ 0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL RECETTES</b>	<b>+ 0.00 €</b>	<b>6 976 033.61 €</b>

## DÉPENSES

	DM2	Budget total (BP +DM)
<b>Chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves (TA)</b> <i>Opération 140 – Vestiaires plaine du Vidolet</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>10226 Taxe aménagement + 19 392.00</li> </ul>	+ 19 392.00	40 834.00 €
<b>Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées</b>	+ 0.00 €	489 208.68 €
<b>Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles</b>	+ 0.00 €	1 248 230.00 €
<b>Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées</b>	+ 0.00 €	48 078.28 €
<b>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b>	+ 0.00 €	2 109 419.98 €
<b>Chapitre 23 - Immobilisations en cours</b> <i>Opération 140 – Vestiaires plaine du Vidolet</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>2313 Travaux vestiaires : - 19 392.00</li> </ul>	- 19 392.00 €	2 842 676.80 €
<b>Chapitre 27 – Autres immobilisations financières</b>	+ 0.00 €	197 585.87 €
<b>Chapitre 041 – Opérations patrimoniales</b>	+ 0.00 €	0.00 €
<b>001 – Déficit antérieur reporté</b>	+ 0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES</b>	+ 0.00 €	6 976 033.61 €

Monsieur SCHIAVONE soumet au vote les ajustements budgétaires de la section d'investissement

Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des suffrages exprimés  
le Conseil Municipal,

- Approuve les ajustements budgétaires de la section d'investissement tels que présentés

FOLIO 624

**Il est demandé au conseil municipal :**

- **D'APPROUVER** les ajustements budgétaires de la section d'investissement et de fonctionnement tels que présentés ;
- **D'APPROUVER** la décision modificative n°2 du budget de la commune pour l'exercice 2024

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des suffrages exprimés  
le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** les ajustements budgétaires de la section d'investissement et de fonctionnement tels que présentés ;
- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget de la commune pour l'exercice 2024

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre, les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy  
Le 12 novembre 2024



*RE*

# DÉLIBÉRATIONS

## COMMUNE de CESSY

FOLIO 625

D\_CMC202411\_098

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

Le six novembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le trente octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

**Présents** : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, M. PRUDENTINO Vincent, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, Mme DELOISON Cécile, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, Mme MIRAILLET Chantal, M. COMMUNAL Jean-Paul, M. HERNIOLE Denis, Mme BURCKEL Mégane, **conseillers municipaux**.

**Procurations :**

M. LAROUB Pascal donne procuration à M. Jean-Noël MARIE

Mme VIPREY Serenella donne procuration Mme DE CHAIGNON Mélanie

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne procuration à Mme Evelyne TEXIER

M. GUILLAUMARD Xavier donne procuration à M. Jean-Paul COMMUNAL

**Absents /Excusés** : M. DAVID Laurent, Mme MAILLARD Monique, M. BONCOUR Philippe, M. TARAN Cyril, M. BRODIER Romain, Mme GIROD Célia, Mme MULLER Lauryne.

**Secrétaire de séance** : Madame Cécile DELOISON

FOLIO 626

**Garantie d'emprunt accordée à ALLIADE HABITAT pour l'acquisition en VEFA de 51 logements (28 PLUS – 18 PLAI ET 5 PLS) – Chemin des Longes Rayes**

*Rapporteur : Madame Patricia REVELLAT*

Madame REVELLAT expose qu'Alliade Habitat s'est porté acquéreur, sous forme de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement, de 51 logements collectifs situés Chemin des Longes Rayes.

Pour financer cette opération, le montant total prévisionnel des emprunts qu'Alliade Habitat doit souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations représente 7 312 637.00 €.

Les emprunts prévus sont les suivants :

- PLUS, d'un montant de deux millions six cents quatre-vingt-sept mille cent dix euros (2 687 110,00 euros) ;
- PLUS Foncier, d'un montant d'un million cinq cent soixante mille six cent vingt-deux euros (1 560 622,00 euros);
- PLAI, d'un montant d'un million trois cent quatre-vingt-six mille cent soixante-seize euros (1 386 176,00 euros) ;
- PLAI foncier, d'un montant de neuf cent soixante-quatorze mille trois cent soixante et un euros (974 361,00 euros) ;
- CPLS, d'un montant de deux cent soixante et onze mille cent cinquante-deux euros (271 152,00 euros) ;
- PLS, d'un montant de cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-huit euros (179 238,00 euros) ;
- PLS Foncier, d'un montant de deux cent cinquante-trois mille neuf cent soixante-dix-huit euros (253 978,00 euros) ;

Afin d'obtenir le financement et mener à bien cette opération, Alliade Habitat sollicite un accord de la commune portant sur la garantie des emprunts définis ci-dessus à hauteur de 100% au vu du contrat de prêt signé avec la Caisse des Dépôts, annexé à la présente délibération, précisant les caractéristiques financières de chaque ligne de prêt.

**Il est demandé au conseil municipal de :**

**DECIDER :**

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des Collectivités territoriales ;  
Vu l'article 2298 du Code civil ;  
Vu le Contrat de Prêt n° 162927 en annexe signé entre Alliade Habitat ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

## FOLIO 627

**Article 1 :** d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **7 312 637,00 €** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 162927 constitué de 7 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :** d'apporter les conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur et dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des suffrages exprimés  
le Conseil Municipal,**

### **DECIDE :**

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt n° 162927 en annexe signé entre Alliade Habitat ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de la Commune de Cessy accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de

**7 312 637,00 €** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 162927 constitué de 7 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

FOLIO 628

**Article 2** : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur et dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 12 novembre 2024



RL

# DÉLIBÉRATIONS

## COMMUNE de CESSY

FOLIO 629

D\_CMC202411\_099

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

Le six novembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le trente octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

**Présents** : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, M. PRUDENTINO Vincent, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, Mme DELOISON Cécile, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, Mme MIRAILLET Chantal, M. COMMUNAL Jean-Paul, M. HERNIOLE Denis, Mme BURCKEL Mégane, **conseillers municipaux**.

**Procurations :**

M. LAROUB Pascal donne procuration à M. Jean-Noël MARIE

Mme VIPREY Serenella donne procuration Mme DE CHAIGNON Mélanie

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne procuration à Mme Evelyne TEXIER

M. GUILLAUMARD Xavier donne procuration à M. Jean-Paul COMMUNAL

**Absents /Excusés** : M. DAVID Laurent, Mme MAILLARD Monique, M. BONCOUR Philippe, M. TARAN Cyril, M. BRODIER Romain, Mme GIROD Célia, Mme MULLER Lauryne.

**Secrétaire de séance** : Madame Cécile DELOISON

FOLIO 630

## Refacturation des frais de fourrière aux propriétaires des véhicules

Rapporteur : Monsieur Jean-Noël MARIE

Au vu de la signature d'une convention pour la mise en place d'un service de fourrière, il est souhaitable de mettre en place une refacturation de l'ensemble des frais de fourrière auprès des propriétaires dont les véhicules sont placés à la fourrière.

La mise en fourrière intervient lorsque les véhicules sont stationnés en infraction sur la voie publique ou stationnés depuis plus de 7 jours sans être déplacés. Dès lors, les véhicules sont identifiés par le biais du Système d'Immatriculation des Véhicules afin de s'assurer qu'ils ne sont pas volés. La demande de mise en fourrière est effectuée par la Police Municipale.

À la suite de la mise en fourrière, le propriétaire du véhicule est prévenu par lettre recommandée avec accusé de réception.

À l'issue d'un délai fixé par la loi, les véhicules qui ne sont pas récupérés par leurs propriétaires auprès du fourrieriste ayant procédé aux opérations sont réputés abandonnés et livrés à la destruction si la valeur marchande est inférieure à un montant fixé.

Le fourrieriste facture à la commune l'ensemble des frais (enlèvement, gardiennage, expertise, destruction). Les montants maximums facturés sont fixés par décret.

CONSIDÉRANT l'intérêt de refacturer au propriétaire du véhicule les frais de mise en fourrière qui incombent à la commune,

**Il est demandé au conseil municipal** que l'ensemble des frais facturés à la collectivité concernant la mise en fourrière d'un véhicule soit refacturé au propriétaire

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés  
le Conseil Municipal,**

- **Décide** que l'ensemble des frais facturés à la collectivité concernant la mise en fourrière d'un véhicule soit refacturé au propriétaire.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 12 novembre 2024



RC

# DÉLIBÉRATIONS

## COMMUNE de CESSY

FOLIO 631

D\_CMC202411\_100

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

Le six novembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le trente octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

Présents : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, M. PRUDENTINO Vincent, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, Mme DELOISON Cécile, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, Mme MIRAILLET Chantal, M. COMMUNAL Jean-Paul, M. HERNIOLE Denis, Mme BURCKEL Mégane, **conseillers municipaux**.

Procurations :

M. LAROUR Pascal donne procuration à M. Jean-Noël MARIE

Mme VIPREY Serenella donne procuration Mme DE CHAIGNON Mélanie

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne procuration à Mme Evelyne TEXIER

M. GUILLAUMARD Xavier donne procuration à M. Jean-Paul COMMUNAL

Absents /Excusés : M. DAVID Laurent, Mme MAILLARD Monique, M. BONCOUR Philippe, M. TARAN Cyril, M. BRODIER Romain, Mme GIROD Célia, Mme MULLER Lauryne.

Secrétaire de séance : Madame Cécile DELOISON

**Création d'un emploi d'agents de cantine à temps non complet -  
Suppression d'un emploi d'agent de cantine à temps non complet -  
modification du tableau des effectifs**

*Rapporteur : Monsieur Alexandre SCHIAVONE*

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

**Vu** le budget,

**Vu** le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin d'adapter les effectifs municipaux à l'augmentation des effectifs fréquentant les cantines scolaires, il serait nécessaire de créer 1 emploi d'agent de cantine à temps non complet et de supprimer 1 emploi d'agent de cantine à temps non complet.

	Emploi supprimé	Nouvel emploi
Emploi	Agent d'entretien	Agent de cantine
Cadre d'emploi	Adjointes techniques territoriaux	Adjointes techniques territoriaux
Temps de travail hebdomadaire	16 h (en période scolaire)	17 h (en période scolaire)

**Il est donc proposé au conseil municipal :**

- **De créer** 1 emploi d'agent de cantine à temps non complet, à raison de 17h hebdomadaire en période scolaire, relevant du cadre d'emploi des adjointes techniques territoriaux ;
- **De supprimer** 1 emploi d'agent d'entretien à temps non complet, à raison de 16h hebdomadaire en période scolaire, relevant du cadre d'emploi des adjointes techniques territoriaux ;
- **D'approuver** le tableau des emplois annexé à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des suffrages exprimés  
le Conseil Municipal,**

- **Créer** 1 emploi d'agent de cantine à temps non complet, à raison de 17h hebdomadaire en période scolaire, relevant du cadre d'emploi des adjointes techniques territoriaux ;

FOLIO 633

- **Supprime** 1 emploi d'agent d'entretien à temps non complet, à raison de 16h hebdomadaire en période scolaire, relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ;
- **Approuve** le tableau des emplois annexé à la présente délibération.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 12 novembre 2024



nc

# DÉLIBÉRATIONS

## COMMUNE de CESSY

FOLIO 634

D\_CMC202411\_101

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

Le six novembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le trente octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

**Présents** : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, M. PRUDENTINO Vincent, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, Mme DELOISON Cécile, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, Mme MIRAILLET Chantal, M. COMMUNAL Jean-Paul, M. HERNIOLE Denis, Mme BURCKEL Mégane, **conseillers municipaux**.

**Procurations :**

M. LAROUR Pascal donne procuration à M. Jean-Noël MARIE

Mme VIPREY Serenella donne procuration Mme DE CHAIGNON Mélanie

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne procuration à Mme Evelyne TEXIER

M. GUILLAUMARD Xavier donne procuration à M. Jean-Paul COMMUNAL

**Absents /Excusés** : M. DAVID Laurent, Mme MAILLARD Monique, M. BONCOUR Philippe, M. TARAN Cyril, M. BRODIER Romain, Mme GIROD Célia, Mme MULLER Lauryne.

**Secrétaire de séance** : Madame Cécile DELOISON

**Création de 3 emplois d'agents périscolaires à temps non complet et suppression de 3 emplois d'agents périscolaires à temps non complet - modification du tableau des effectifs**

*Rapporteur : Monsieur Alexandre SCHIAVONE*

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

**Vu** le budget,

**Vu** le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- Afin d'ajuster les emplois aux besoins liés à l'augmentation continue du nombre d'enfants accueillis durant les temps périscolaires et extrascolaires, de les rendre plus attractifs et limiter la précarité des agents occupants ses emplois :

Il serait nécessaire de créer 3 emplois d'agents périscolaires et de supprimer 3 emplois d'agents périscolaires :

Agent périscolaire		
	Emploi supprimé	Nouvel emploi
Cadre d'emploi	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoints territoriaux d'animation
Temps de travail hebdomadaire	26h30	31h45

Agent périscolaire		
	Emploi supprimé	Nouvel emploi
Cadre d'emploi	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoints territoriaux d'animation
Temps de travail hebdomadaire	29h00	30h30

Agent périscolaire		
	Emploi supprimé	Nouvel emploi
Cadre d'emploi	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoints territoriaux d'animation
Temps de travail hebdomadaire	32h00	25h00

**Il est donc proposé au conseil municipal :**

- **De créer** 1 emploi d'agent périscolaire relevant du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation à raison de 31h45 hebdomadaire ;
- **De créer** 1 emploi d'agent périscolaire relevant du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation à raison de 30h30 hebdomadaire ;
- **De créer** 1 emploi d'agent périscolaire relevant du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation à raison de 25h00 hebdomadaire ;
- **De supprimer** 1 emploi d'agent périscolaire relevant du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation à raison de 26h30 hebdomadaire ;
- **De supprimer** 1 emploi d'agent périscolaire relevant du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation à raison de 29h00 hebdomadaire ;
- **De supprimer** 1 emploi d'agent périscolaire relevant du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation à raison de 32h hebdomadaire ;
- **D'approuver** le tableau des emplois annexé à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

**le Conseil Municipal,**

- **Créer** 1 emploi d'agent périscolaire relevant du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation à raison de 31h45 hebdomadaire ;
- **Créer** 1 emploi d'agent périscolaire relevant du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation à raison de 30h30 hebdomadaire ;
- **Créer** 1 emploi d'agent périscolaire relevant du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation à raison de 25h00 hebdomadaire ;
- **Supprime** 1 emploi d'agent périscolaire relevant du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation à raison de 26h30 hebdomadaire ;
- **Supprime** 1 emploi d'agent périscolaire relevant du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation à raison de 29h00 hebdomadaire ;
- **Supprime** 1 emploi d'agent périscolaire relevant du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation à raison de 32h hebdomadaire ;

FOLIO 637

- **Approuve** le tableau des emplois annexé à la présente délibération.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 12 novembre 2024



RC

# DÉLIBÉRATIONS

## COMMUNE de CESSY

FOLIO 638

D\_CMC202411\_102

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

Le six novembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le trente octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

Présents : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, M. PRUDENTINO Vincent, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, Mme DELOISON Cécile, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, Mme MIRAILLET Chantal, M. COMMUNAL Jean-Paul, M. HERNIOLE Denis, Mme BURCKEL Mégane, **conseillers municipaux**.

Procurations :

M. LAROUB Pascal donne procuration à M. Jean-Noël MARIE

Mme VIPREY Serenella donne procuration Mme DE CHAIGNON Mélanie

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne procuration à Mme Evelyne TEXIER

M. GUILLAUMARD Xavier donne procuration à M. Jean-Paul COMMUNAL

Absents /Excusés : M. DAVID Laurent, Mme MAILLARD Monique, M. BONCOUR Philippe, M. TARAN Cyril, M. BRODIER Romain, Mme GIROD Célia, Mme MULLER Lauryne.

Secrétaire de séance : Madame Cécile DELOISON

**Fixation des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires**

*Rapporteur : Monsieur Alexandre SCHIAVONE*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

**Vu** le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

**Vu** le décret n° 2010-310 du 22 mars 2010 modifiant le décret 2002-528 du 25 avril 2002,

**Vu** la délibération en date du 6 mars 2023 fixant les emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires (IHTS),

**Vu** les crédits inscrits au budget,

La délibération du 6 mars 2023 susvisée faisait état des grades susceptibles de percevoir des IHTS. Les agents de la filière police municipale ne figurait pas dans cette délibération.

Compte-tenu du fait que les agents de police municipale sont amenés à réaliser des heures supplémentaires, il convient de rectifier la délibération du 6 mars 2023 et de fixer la liste des grades susceptibles d'effectuer des heures supplémentaires selon le tableau suivant :

<b>Filière</b>	<b>Grade</b>	<b>Fonctions ou service</b>
Administrative	Rédacteur	Toutes les fonctions et tous les services
	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
	Adjoint administratif	
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
Animation	Animateur	Toutes les fonctions et tous les services
	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
	Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
	Adjoint d'animation	
	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
Police Municipale	Gardien-Brigadier	Toutes les fonctions et tous les services
	Brigadier-Chef Principal	

Technique	Technicien	Toutes les fonctions et tous les services
	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
	Agent de maîtrise	
	Agent de maîtrise principal	
	Adjoint technique	
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
Sociale	A.T.S.E.M. principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Toutes les fonctions et tous les services
	A.T.S.E.M. principal de 1 <sup>ère</sup> classe	

**Il est donc proposé au conseil municipal :**

- **De verser** les Indemnités horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) telles que défini précédemment ;
- **De préciser** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la collectivité ;
- **D'indiquer** que la présente délibération rectifie de manière rétroactive la délibération en date du 6 mars 2023 susvisée.

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des suffrages exprimés  
le Conseil Municipal,**

- **Verse** les Indemnités horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) telles que défini précédemment ;
- **Précise** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la collectivité ;
- **Indique** que la présente délibération rectifie de manière rétroactive la délibération en date du 6 mars 2023 susvisée.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre, les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy  
Le 12 novembre 2024



*nc*

# DÉLIBÉRATIONS

## COMMUNE de CESSY

FOLIO 641

D\_CMC202411\_103

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

Le six novembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le trente octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

**Présents** : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, M. PRUDENTINO Vincent, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, Mme DELOISON Cécile, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, Mme MIRAILLET Chantal, M. COMMUNAL Jean-Paul, M. HERNIOLE Denis, Mme BURCKEL Mégane, **conseillers municipaux**.

**Procurations** :

M. LAROUR Pascal donne procuration à M. Jean-Noël MARIE

Mme VIPREY Serenella donne procuration Mme DE CHAIGNON Mélanie

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne procuration à Mme Evelyne TEXIER

M. GUILLAUMARD Xavier donne procuration à M. Jean-Paul COMMUNAL

**Absents /Excusés** : M. DAVID Laurent, Mme MAILLARD Monique, M. BONCOUR Philippe, M. TARAN Cyril, M. BRODIER Romain, Mme GIROD Célia, Mme MULLER Lauryne.

**Secrétaire de séance** : Madame Cécile DELOISON

FOLIO 642

### **Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Vu la délibération n° D\_CMC202006\_016 en date du 2 juin 2020 désignant les membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

La commission d'appel d'offres (CAO) est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures formalisées de marchés publics et facultativement dans les procédures adaptées.

L'article L. 1414-2 du CGCT (code général des collectivités territoriales) dispose que : « Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT ».

Lors du conseil municipal du 2 juin 2020, les membres suivants ont été désignés :

#### **Membres titulaires de la CAO :**

- M. DAVID Laurent
- M. GAVAGGIO Emmanuel
- M. SCHIAVONE Alexandre
- M. MARIE Jean-Noël
- M. NICOD Thierry

#### **Membres suppléants de la CAO :**

- M. PRUDENTINO Vincent
- Mme VIPREY Serenella
- Mme TEXIER Evelyne
- Mme REVELLAT Patricia
- M. COMMUNAL Jean-Paul

Suite à la démission de M. Thierry NICOD, il convient de désigner de nouveaux membres de la CAO.

Il est procédé à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

En application de l'article L. 2121-21 du code Général des Collectivités Territoriales, « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. »

## FOLIO 643

Seules les candidatures de M. COMMUNAL Jean-Paul en tant que membre titulaire et de M. Denis HERNIOLE en tant que membre suppléant ont été déposées.

La nouvelle composition de la CAO serait la suivante

### Membres titulaires :

- M. le Maire ou son représentant, **président**
- M. DAVID Laurent
- M. GAVAGGIO Emmanuel
- M. SCHIAVONE Alexandre
- M. MARIE Jean-Noël
- M. COMMUNAL Jean-Paul

### Membres suppléants :

- M. PRUDENTINO Vincent
- Mme VIPREY Serenella
- Mme TEXIER Evelyne
- Mme REVELLAT Patricia
- M. LAROOUR Pascal
- M. HERNIOLE Denis

### **Il est donc proposé au conseil municipal :**

- **D'approuver** la modification de la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres telle que définie ci-dessus.

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des suffrages exprimés  
le Conseil Municipal,**

- **Approuve** la modification de la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres telle que définie ci-dessus.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 12 novembre 2024



nc

# DÉLIBÉRATIONS

## COMMUNE de CESSY

FOLIO 644

D\_CMC202411\_104

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

Le six novembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le trente octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

**Présents** : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, M. PRUDENTINO Vincent, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, Mme DELOISON Cécile, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, Mme MIRAILLET Chantal, M. COMMUNAL Jean-Paul, M. HERNIOLE Denis, Mme BURCKEL Mégane, **conseillers municipaux**.

**Procurations :**

M. LAROUB Pascal donne procuration à M. Jean-Noël MARIE

Mme VIPREY Serenella donne procuration Mme DE CHAIGNON Mélanie

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne procuration à Mme Evelyne TEXIER

M. GUILLAUMARD Xavier donne procuration à M. Jean-Paul COMMUNAL

**Absents /Excusés** : M. DAVID Laurent, Mme MAILLARD Monique, M. BONCOUR Philippe, M. TARAN Cyril, M. BRODIER Romain, Mme GIROD Célia, Mme MULLER Lauryne.

**Secrétaire de séance** : Madame Cécile DELOISON

FOLIO 645

**Modification de la composition des commissions municipales permanentes**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Vu la délibération n° D\_CMC202006\_015 en date du 2 juin 2020 créant les commissions municipales permanentes et désignant les conseillers municipaux pour siéger au sein des commissions permanentes.

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions composées exclusivement de conseillers municipaux.

Ces commissions municipales sont chargées d'étudier les projets et préparer les dossiers à soumettre au conseil municipal.

Elles ne sont investies d'aucun pouvoir de décision mais émettent des avis à caractère consultatif et formulent des propositions.

Lors du conseil municipal du 2 juin 2020, les membres suivants ont été désignés :

<b><u>Finances – Economie</u></b>
SCHIAVONE Alexandre
REVELLAT Patricia
MARIE Jean-Noël
PRUDENTINO Vincent
BONCOUR Philippe
TARAN Cyril
MORVAN Rodolphe
BRODIER Romain
DELOISON Cécile
MIRAILLET Chantal
NICOD Thierry
COMMUNAL Jean-Paul

Suite à la démission de M. Thierry NICOD, il convient de désigner un nouveau membre de la commission finances-économie

<b><u>Finances – Economie</u></b>
SCHIAVONE Alexandre
REVELLAT Patricia
MARIE Jean-Noël
PRUDENTINO Vincent

FOLIO 646

BONCOUR Philippe
TARAN Cyril
MORVAN Rodolphe
BRODIER Romain
DELOISON Cécile
MIRAILLET Chantal
BURCKEL Mégane
COMMUNAL Jean-Paul

**Il est donc proposé au conseil municipal :**

- **d'approuver** la modification de la nouvelle composition de la commission » Finances-Economie » telle que définie ci-dessus.

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des suffrages exprimés  
le Conseil Municipal,**

- **Approuve** la modification de la nouvelle composition de la commission » Finances-Economie » telle que définie ci-dessus.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre, les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy  
Le 12 novembre 2024



nc

# DÉLIBÉRATIONS

## COMMUNE de CESSY

FOLIO 647

D\_CMC202411\_105

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

Le six novembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le trente octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

**Présents** : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, M. PRUDENTINO Vincent, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, Mme DELOISON Cécile, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, Mme MIRAILLET Chantal, M. COMMUNAL Jean-Paul, M. HERNIOLE Denis, Mme BURCKEL Mégane, **conseillers municipaux**.

**Procurations** :

M. LAROUR Pascal donne procuration à M. Jean-Noël MARIE

Mme VIPREY Serenella donne procuration Mme DE CHAIGNON Mélanie

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne procuration à Mme Evelyne TEXIER

M. GUILLAUMARD Xavier donne procuration à M. Jean-Paul COMMUNAL

**Absents /Excusés** : M. DAVID Laurent, Mme MAILLARD Monique, M. BONCOUR Philippe, M. TARAN Cyril, M. BRODIER Romain, Mme GIROD Célia, Mme MULLER Lauryne.

**Secrétaire de séance** : Madame Cécile DELOISON

FOLIO 648

**Intercommunalité – Présentation du rapport d'activité 2023 de la  
Communauté d'agglomération du Pays de Gex**

*Rapporteur : Madame Patricia REVELLAT*

Vu l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 qui prévoit que soit présenté chaque année à l'assemblée délibérante de la collectivité gestionnaire un rapport d'activité annuel.

Le conseil communautaire de la communauté d'agglomération a pris acte du rapport d'activité annuel 2023 lors de sa séance du 10 juillet 2024.

Considérant qu'il appartient ensuite au Maire de chaque commune membre de la communauté d'agglomération de le présenter à son conseil municipal, et de le mettre à disposition du public, y compris sur le site Internet de la commune.

Ce rapport fait l'objet d'une présentation.

Ce document est consultable par les usagers en mairie, sur le site internet, et en version papier, sur simple demande à l'accueil de la mairie.

**Il est proposé** au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité de la communauté d'agglomération du Pays de Gex.

**le Conseil Municipal,**

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2023 de la communauté d'agglomération du Pays de Gex.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 12 novembre 2024



*Handwritten signature in blue ink.*

# DÉLIBÉRATIONS

## COMMUNE de CESSY

FOLIO 649

D\_CMC202411\_106

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

Le six novembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le trente octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

**Présents** : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, M. PRUDENTINO Vincent, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, Mme DELOISON Cécile, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, Mme MIRAILLET Chantal, M. COMMUNAL Jean-Paul, M. HERNIOLE Denis, Mme BURCKEL Mégane, **conseillers municipaux**.

**Procurations :**

M. LAROUR Pascal donne procuration à M. Jean-Noël MARIE

Mme VIPREY Serenella donne procuration Mme DE CHAIGNON Mélanie

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne procuration à Mme Evelyne TEXIER

M. GUILLAUMARD Xavier donne procuration à M. Jean-Paul COMMUNAL

**Absents /Excusés** : M. DAVID Laurent, Mme MAILLARD Monique, M. BONCOUR Philippe, M. TARAN Cyril, M. BRODIER Romain, Mme GIROD Célia, Mme MULLER Lauryne.

**Secrétaire de séance** : Madame Cécile DELOISON

FOLIO 650

**Intercommunalité – Présentation des rapports annuels 2023 portant sur le prix et la qualité du service public pour l’assainissement non collectif, l’assainissement collectif et l’eau potable**

*Rapporteur : Madame Patricia REVELLAT*

Vu l’article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 qui prévoit que soit présenté chaque année à l’assemblée délibérante de la collectivité gestionnaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour l’assainissement non collectif, l’assainissement collectif et l’eau potable,

Vu les délibérations n°2024.00252 ; n°2024.00253 ; n°2024.254 du conseil communautaire de la communauté d’agglomération qui prend acte des rapports annuels 2023 portant sur le prix et la qualité du service public pour l’assainissement non collectif, l’assainissement collectif et l’eau potable.

Considérant qu’il appartient ensuite au Maire de chaque commune membre de la communauté d’agglomération de les présenter à son conseil municipal, et de les mettre à disposition du public, y compris sur le site Internet de la commune.

Ces rapports tiennent compte des indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT.

Ces rapports font l’objet d’une présentation.

Ces documents sont consultables par les usagers en mairie, sur le site internet, et en version papier, sur simple demande à l’accueil de la mairie.

**Il est proposé** au conseil municipal de prendre acte des rapports 2023 portant sur le prix et la qualité du service public pour l’assainissement non collectif, l’assainissement collectif et l’eau potable de la communauté d’agglomération du Pays de Gex.

Monsieur le Maire souhaite soulever que la pluie a été abondante cette année, mais qu’il n’en sera peut-être pas de même pour les années à venir et qu’il faudra s’interroger à terme sur la ressource en eau.

**le Conseil Municipal,**

FOLIO 651

- **PREND ACTE** des rapports annuels 2023 portant sur le prix et la qualité du service public pour l'assainissement non collectif, l'assainissement collectif et l'eau potable de la communauté d'agglomération du Pays de Gex.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 12 novembre 2024



RC

# DÉLIBÉRATIONS

## COMMUNE de CESSY

FOLIO 652

D\_CMC202411\_107

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

Le six novembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le trente octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

**Présents** : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, M. PRUDENTINO Vincent, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, Mme DELOISON Cécile, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, Mme MIRAILLET Chantal, M. COMMUNAL Jean-Paul, M. HERNIOLE Denis, Mme BURCKEL Mégane, **conseillers municipaux**.

**Procurations :**

M. LAROUR Pascal donne procuration à M. Jean-Noël MARIE

Mme VIPREY Serenella donne procuration Mme DE CHAIGNON Mélanie

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne procuration à Mme Evelyne TEXIER

M. GUILLAUMARD Xavier donne procuration à M. Jean-Paul COMMUNAL

**Absents /Excusés** : M. DAVID Laurent, Mme MAILLARD Monique, M. BONCOUR Philippe, M. TARAN Cyril, M. BRODIER Romain, Mme GIROD Célia, Mme MULLER Lauryne.

**Secrétaire de séance** : Madame Cécile DELOISON

FOLIO 653

**Intercommunalité – Présentation du rapport annuel 2023 portant sur le prix et la qualité du service public de Prévention et Gestion des Déchets**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Noël MARIE*

Vu l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 qui prévoit que soit présenté chaque année à l'assemblée délibérante de la collectivité gestionnaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de Prévention et Gestion des Déchets.

Vu la délibération n°2024.00200 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération qui prend acte du rapport annuel 2023 portant sur le prix et la qualité du service public de Prévention et Gestion des Déchets.

Considérant qu'il appartient ensuite au Maire de chaque commune membre de la communauté d'agglomération de le présenter à son conseil municipal, et de le mettre à disposition du public, y compris sur le site Internet de la commune.

Ce rapport tient compte des indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT.

Ce rapport fait l'objet d'une présentation.

Ce document est consultable par les usagers en mairie, sur le site internet, et en version papier, sur simple demande à l'accueil de la mairie.

**Il est proposé** au conseil municipal de prendre acte du rapport 2023 portant sur le prix et la qualité du service public de Prévention et Gestion des Déchets de la communauté d'agglomération du Pays de Gex.

Monsieur le Maire indique que la problématique de la gestion des déchets est très complexe dans le Pays de Gex. La majorité des habitats dans le Pays de Gex sont des habitats collectifs et que la situation ne va pas aller en s'arrangeant.

Monsieur SCHIAVONE précise que la taxe poubelle n'est pas élevée dans le Pays de Gex et que les usagers la trouvent trop excessive.

Monsieur HERNIOLE explique que les dépôts sauvages sont effectués également par les personnes qui sous louent les logements car ils ne sont pas en possession de badges.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit surtout des personnes qui ne vont pas récupérer les badges nécessaires et que la solution serait de mettre en place la verbalisation.

FOLIO 654

le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** du rapport 2023 portant sur le prix et la qualité du service public de Prévention et Gestion des Déchets de la communauté d'agglomération du Pays de Gex.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 12 novembre 2024



RC

# DÉLIBÉRATIONS

## COMMUNE de CESSY

FOLIO 655

D\_CMC202411\_108

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

Le six novembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le trente octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

**Présents :** M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, M. PRUDENTINO Vincent, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, Mme DELOISON Cécile, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, Mme MIRAILLET Chantal, M. COMMUNAL Jean-Paul, M. HERNIOLE Denis, Mme BURCKEL Mégane, **conseillers municipaux**.

**Procurations :**

M. LAROUR Pascal donne procuration à M. Jean-Noël MARIE

Mme VIPREY Serenella donne procuration Mme DE CHAIGNON Mélanie

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne procuration à Mme Evelyne TEXIER

M. GUILLAUMARD Xavier donne procuration à M. Jean-Paul COMMUNAL

**Absents /Excusés :** M. DAVID Laurent, Mme MAILLARD Monique, M. BONCOUR Philippe, M. TARAN Cyril, M. BRODIER Romain, Mme GIROD Célia, Mme MULLER Lauryne.

**Secrétaire de séance :** Madame Cécile DELOISON

FOLIO 656

**Compte-rendu des actes passés en vertu de la délégation de compétences du 2 juin 2020**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de compétences accordées par le conseil municipal en séance du 2 juin 2020.

**Actes signés par Monsieur Christophe BOUVIER, Maire dans le cadre des délégations de fonction et de signature accordées en date du 2 juin 2020**

- Signature le 9 juillet 2024 d'une convention de mise à disposition du Foyer Terrain de Football avec l'association Pays de Gex Football Club à compter du 30 août 2024 jusqu'au 29 août 2025. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.
- Signature le 14 août 2024 d'une convention de mise à disposition des salles communales (Grande salle du Vidolet) avec l'association Basket Pays de Gex à compter du 26 août 2024 jusqu'au 4 juillet 2025. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.
- Signature le 12 juillet 2024 d'une convention de mise à disposition des salles communales (Mezzanine de la salle du Vidolet) avec l'association Cornhole Lemans Energie à compter du 26 août 2024 jusqu'au 4 juillet 2025. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.
- Signature le 9 juillet 2024 d'une convention de mise à disposition des salles communales (Grande salle du Vidolet, salle du Goûter) avec l'association Foyer Multi-loisirs à compter du 26 août 2024 jusqu'au 4 juillet 2025. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.
- Signature le 9 juillet 2024 d'une convention de mise à disposition des salles communales (Espace Mont Blanc, Salle du Môle) avec l'association Chers Voisins à compter du 26 août 2024 jusqu'au 4 juillet 2025. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.
- Signature le 9 juillet 2024 d'une convention de prêt du véhicule Renault Trafic 9 places de type media city bus à l'association « Comité de Jumelage Cessy/Dahlen » à compter du 26 août 2024 jusqu'au 4 juillet 2025

FOLIO 657

- Signature le 14 août 2024 d'une convention de prêt du véhicule Renault Trafic 9 places de type media city bus à l'association "Basket Pays de Gex" à compter du 29 août 2024 jusqu'au 7 juillet 2025
- Signature le 16 août 2024 d'une convention de prêt du véhicule Renault Trafic 9 places de type media city à l'association « Pays de Gex Football Club » à compter du 29 août 2024 jusqu'au 7 juillet 2025
- Signature le 16 août 2024 d'une convention de prêt du véhicule Renault Trafic 9 places de type media city à l'association « APEC » à compter du 29 août 2024 jusqu'au 7 juillet 2025
- Signature le 2 septembre 2024 d'une convention de prêt du véhicule Renault Trafic 9 places de type media city à l'association « mercredis de neige Pays de Gex » à compter du 29 août 2024 jusqu'au 7 juillet 2025
- Signature le 4 septembre 2024 d'une convention de prêt du véhicule Renault Trafic 9 places de type media city à l'association « Lire et Faire Lire » à compter du 29 août 2024 jusqu'au 7 juillet 2025

**Actes signés par Monsieur Alexandre SCHIAVONE, 1er adjoint dans le cadre des délégations de fonction et de signature accordées en date du 12 juin 2020**

- Signature le 9 octobre 2024 d'un bon de commande pour l'achat de chèque BIMPLI (chèques déjeuner du personnel communal) pour un montant de 7 528,00 € TTC

Vu la délibération en date du 2 juin 2020 ;

- **PREND ACTE** des actes passés en vertu de la délégation de compétences, cités ci-dessus.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 12 novembre 2024



*Handwritten signature in blue ink.*